PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes données par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **MARDI 25 JUIN 2024** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

> **« Autoriser un bâtiment multifamilial de 8 logements sur le lot 6 444 690 ayant une superficie de 1 519,6 mètres carrés alors que l'article 4.1.4 du Règlement de lotissement numéro 1260-2014 prévoit, que dans le cas d'un bâtiment multifamilial desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, la superficie minimale est de 200 mètres carrés par logement, dérogeant ainsi de 80,4 m^2. »**

L'immeuble en cause est identifié par le numéro de lot 6 444 990 et se trouve à l'intersection de l'avenue des Catherine et de la rue de la Tourbière à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 juin 2024

Mélanie Côté
Assistante-greffière